



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2025-09-19-6**

Nombre de conseillers :

En exercice: 11
Présents: 06
Votants: 09

Date de convocation : 20 Août 2025

Date d'affichage : 20 Août 2025

L'An Deux mille vingt-cinq et le dix-neuf du mois septembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Abit dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel CAZET, Maire.

PRESENTS: Mmes PINEAU, CAZET, RUIZ et Mrs AYSE, LEGRAND et CAZET

ABSENTS ayant donné pouvoir : Mme PONTOIS qui a donné pouvoir à Mr AYSE et Mme MONCLA a donné pouvoir à Mr CAZET et Mr BARRIERE a donné pouvoir à Mme RUIZ

ABSENTS NON EXCUSES: CAZABAN Alexandre et HOURQUET Anthony

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Caroline RUIZ

**Objet: demande de subvention au titre des amendes de police intervention
pour la sécurisation du Parc communal**

Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de remettre en état la voirie du Parc communal pour maintenir le niveau de sécurité des usagers de la route. En effet, l'hiver pluvieux a engendré à plusieurs reprises des inondations sur cette route avec boues stagnantes sur de longues périodes, une importante dégradation de la chaussée.

La voirie du Parc est très fréquentée par les piétons et les cyclistes. Leur sécurité sur cette voie n'est aujourd'hui plus assurée.

Le Maire soumet donc la remise en état de la voirie communale du Parc au titre des amendes de police 2025 à l'approbation du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

RETIENT le projet de la remise en état de la voirie communale du Parc pour maintenir un niveau de sécurité des usagers pour un montant de 14 354.80 € HT soit 17 225.76 € TTC

SOLLICITE une participation financière du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques au titre des amendes de police

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Le Maire, Michel CAZET

